

Règlement et obligation des participants

Corrida en semi nocturne avec des passages dans la nature, frontal obligatoire.

Loi du 23 MARS 1999 art.6 Conditions de participation :

- Toute inscription à une compétition est subordonnée à la présentation d'une copie de licence FFA/délivrée à la vue d'un certificat médicale. Le certificat doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.
- Pour les non-licenciés en athlétisme, fournir un certificat médical ou sa photocopie certifiée. Le certificat doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.
- Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire.
- Les inscriptions sur place seront majoré de 2 €

PARCOURS :

Course enfants 1,5km pour ceux qui sont nés entre 2016 et 2012 --> Départ à 16h.

Course enfants 2,7km pour ceux nés en 2011 et 2008 --> Départ à 16h20.

Course 6km pour les personnes nées avant 2007 (2007 inclus) --> Départ à 17h.

Course 11 km pour les personnes nées avant 2007 (2007 inclus) --> Départ à 17h.

Sécurité : un service de sécurité protégera les intersections des rues aux différents points du parcours. Un médecin sera sur place.

Assurance : les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Récompenses : tous les concurrents seront récompensés lors du retrait de leur dossard.